Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

# Affaires indiennes et du Nord Canada

## Région des Territoire du Nord-Ouest

# Plan Stratégique 2010-2015

Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- De faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;
- D'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur ;
- D'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus samples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au : 613-996-6886 ou à : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Ottawa, 2010
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
ATS seulement 1 866 553-0554

QS-Y349-000-FF-A1
No de Catalogue R111-5/2010F
ISBN 978-1-100-95796-8

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: Indian and Northern Affairs Canada, Northwest Territories Region – Strategic Plan 2010-2015

# Table des matières


**Message de la directrice générale régionale** ..... 3

**Survol de la Région des Territoires du Nord-Ouest d'AINC** ..... 4

**Processus de planification stratégique** ..... 6

Objectif du plan stratégique ..... 6

Liens avec la mesure et la planification ..... 8

Liens avec le plan stratégique ministériel d'AINC ..... 11

**Mission ministérielle d'AINC** ..... 10

**Priorités stratégiques** ..... 12

**Vision de la Région des Territoires du Nord-Ouest d'AINC** ..... 14

**Résultats prévus** ..... 15

Objectifs et stratégies ..... 17

**Annexes** ..... 27

Survol de notre contexte opérationnel actuel (2009/10) ..... 27

Architecture des activités de programmes d'AINC ..... 29

Glossaire ..... 30

## Message de la directrice générale régionale

En 2009, la région des Territoires du Nord-Ouest d'Affaires indiennes et du Nord Canada (région des T.N.-O. d'AINC) a entrepris un processus de planification stratégique visant à harmoniser les activités de la région des T.N.-O. d'AINC avec la vision et le mandat général du Ministère.

Le plan stratégique présenté ici expose les résultats que la région des T.N.-O. d'AINC prévoit atteindre au cours des cinq prochaines années, et indique les stratégies que nous utiliserons pour y arriver.

Nous souhaitons que le plan stratégique de la région des T.N.-O. d'AINC vous fournisse un aperçu clair, essentiel et intégré de nos plans, de nos priorités et de notre utilisation des ressources.

En outre, le document nous aidera à mettre en place une organisation plus efficace mieux en mesure de répondre aux besoins des citoyens du Nord, des autres intervenants, des Premières nations et des autres groupes autochtones ainsi que des collectivités que nous appuyons.

Trish Merrithew-Mercredi
Directrice générale régionale
Région des T.N.-O. d'AINC

# Survol de la région des Territoires du Nord-Ouest d'AINC

Les Territoires du Nord-Ouest constituent contexte opérationnel très complexe caractérisé par un large éventail de variables politiques, sociales et économiques, toutes en compétition entre elles.

Les activités de la région des T.N.-O. d'AINC se divisent en deux domaines généraux : la gouvernance et l'appui aux organisations autochtones et aux collectivités des Premières nations, et la gestion durable des ressources et de l'environnement.

1) La Direction des relations autochtones et territoriales appuie les travaux du Ministère liés à la négociation et à la mise en œuvre d'accords relatifs aux terres, aux ressources et à la gouvernance dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle s'occupe aussi des dossiers de l'évolution politique du territoire, des dossiers de dévolution, des questions inter-gouvernementales, des consultations de l'État et des relations avec les conseils de gestion des ressources.

La Direction des services aux Indiens et aux Inuits appuie les organismes des Premières nations et des Inuits qui désirent prendre en charge l'exécution et la responsabilité de la prestation de programmes et de services à leurs collectivités. De plus, elle voit à ce que les responsabilités fiduciaires et légales du gouvernement fédéral envers les Autochtones soient exécutées en temps opportun.

2) La gestion des terres, des eaux et des ressources est coordonnée par ses directions opérationnelles : Ressources minérales et pétrolières, Opérations, Polluants et assainissement, et Environnement et ressources renouvelables.

La région des T.N.-O. d'AINC compte 317 employés travaillant dans plusieurs bureaux situés dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Le bureau régional est situé à Yellowknife, et les bureaux de district se trouvent à Fort Simpson, à Hay River, à Fort Smith, à Norman Wells, à Inuvik et à Yellowknife.

Par ailleurs, la région compte plusieurs programmes de services qui accomplissent principalement des tâches internes : Services ministériels, Politiques et planification, Ressources humaines et leadership, et Communications et affaires publiques.

Le Bureau de la haute direction chapeaute les programmes et les services offerts dans la région des Territoires du Nord-Ouest. Il comprend les bureaux de la directrice générale régionale et du directeur général régional associé. À l'aide de son personnel de soutien, le Bureau de la haute direction est chargé de diriger et de coordonner les programmes et services dans l'ensemble de la région et maintient des relations de travail étroites avec l'administration centrale à Ottawa ainsi qu'avec les autres secteurs et régions.

# Processus de planification stratégique

Le plan stratégique de la région des T.N.-O. d'AINC est conçu de façon à équilibrer les engagements régionaux avec les ressources disponibles et à fournir des services de qualité aux résidants du Nord et à tous les Canadiens. Cet objectif est atteint au moyen de partenariats avec le gouvernement territorial, les groupes autochtones, d'autres groupes du Nord, le secteur privé et d'autres intervenants.

Le plan stratégique indique les grandes orientations de la région des T.N.-O. d'AINC en présentant la liste des priorités et des objectifs stratégiques. Il vise à aider les employés de la région à comprendre comment leur travail s'inscrit dans l'ensemble et fournit aux intervenants un moyen de comprendre l'orientation que prend AINC dans les T.N.-O.

Le plan stratégique 2010-2015 est conçu afin de guider les activités de la région des T.N.-O. au cours des cinq prochaines années. Il est fondé sur plusieurs facteurs, dont le processus intégré de planification des activités de la région des T.N.-O. d'AINC et son contexte opérationnel actuel, sur les plans interne et externe. En outre, le plan stratégique comprend les points de vue des employés de la région, recueillis au cours de plusieurs ateliers tenus au cours de l'été 2009.

## Objectif du plan stratégique

Pour qu'une organisation puisse atteindre et maintenir un niveau de rendement élevé, il lui faut un plan stratégique bien conçu. Lorsqu'il est bien fait, ce plan stratégique permet d'anticiper les événements à venir, et les initiatives qui en découlent produisent des résultats.

Le plan stratégique de la région des T.N.-O. d'AINC est conçu de façon à :

- appuyer une approche plus intégrée de la façon dont les ressources sont attribuées et dont l'orientation opérationnelle est fournie;
- communiquer au personnel du Ministère l'orientation stratégique de la région et ses progrès;
- décrire les possibilités qui s'offrent à la région et les difficultés auxquelles elle est confrontée;
- montrer comment la région relie sa planification à la mission et à la vision du Ministère et de la région à la fois.

Le plan stratégique fournit aussi une précieuse orientation générale à toute la région des T.N.-O. dans des domaines comme :

- l'établissement des priorités;
- la planification intégrée des activités;
- la mesure du rendement et la production de rapports.

Ce que le plan stratégique ne fait pas :

- définir les activités, les mesures de rendement et la surveillance et le suivi : ces fonctions seront présentées dans un document distinct généralement appelé « Cadre de mesure du rendement »;
- figer les stratégies : le plan stratégique est un document vivant, qui est revu et mis à jour chaque année.

« Sur la patinoire, je me rends là où je crois que la rondelle se trouvera. »

- Wayne Gretzky (célèbre joueur de hockey canadien)

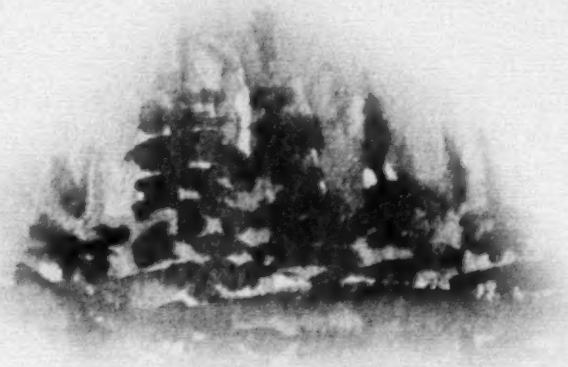

« Ce qui est mesurable incite à l'action. »

- Peter Drucker (écrivain, professeur, consultant en gestion)

## Liens avec la mesure et la planification

**Le diagramme ci-dessous montre comment l'orientation générale du plan stratégique de la région des T.N.-O. est liée à la mesure et à la planification.**

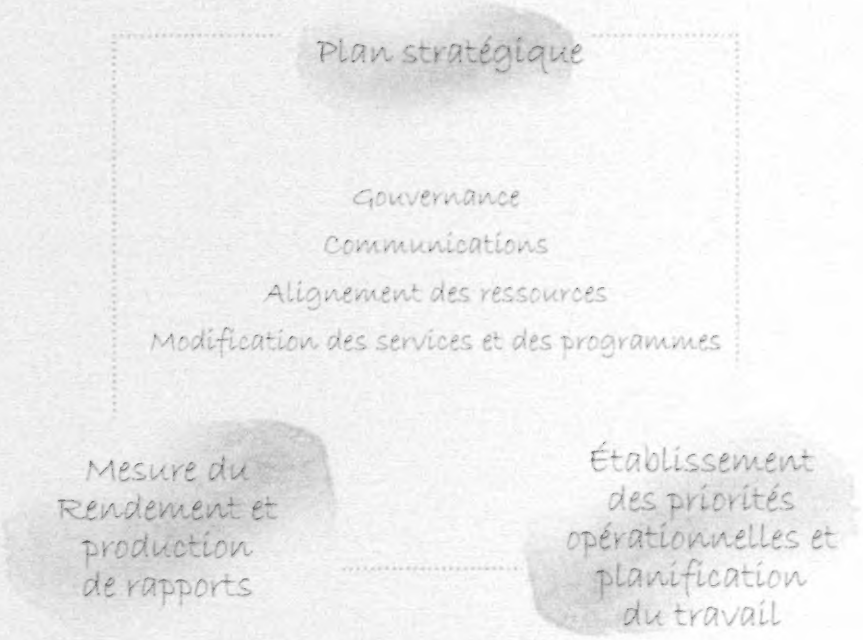


La mesure du rendement et la production de rapports **dans la région des T.N.-O. comprend actuellement des outils et des activités d'évaluation comme les suivantes : l'Entente de rendement de l'employé, la revue du plan d'activités intégré, et les rapports trimestriels. En outre, la région des T.N.-O. d'AINC mesurera ses résultats et produira des rapports à cet effet chaque année au moyen du Cadre de mesure du rendement (un document distinct que nous sommes en train d'élaborer). Ce cadre décrira le genre d'outils que nous utiliserons pour mesurer le rendement ainsi que les indicateurs qui mesureront les progrès réalisés dans l'exécution des stratégies et l'atteinte des objectifs annoncés dans le plan stratégique.**

L'établissement des priorités opérationnelles et la planification du travail de la région des T.N. O. d'AINC comprennent les éléments suivants :
des plans de travail opérationnels annuels et des plans d'activités intégrés fondés sur les directions (qui intègrent les plans de travail des diverses directions avec la planification de leurs ressources humaines et financières ainsi que de leurs ressources en technologie de l'information).

Au centre du diagramme, la région des T.N.-O. d'AINC a indiqué des principes convergents qui sont essentiels pour atteindre les objectifs énoncés dans le plan stratégique. Ces principes sont les suivants :

1. maintenir une approche cohérente en matière de gouvernance, de planification et de communications.
2. aligner les ressources humaines et financières avec les priorités stratégiques et le travail planifié.
3. surveiller et ajuster les services et les programmes en fonction des progrès et des succès démontrés.

**Mission ministérielle d'AINC**

Travailler à faire du Canada un meilleur milieu de vie pour les Premières nations, les Inuits, les Métis et les autres résidants du Nord.

**Vision ministérielle d'AINC**

Le dynamisme et l'autosuffisance des Autochtones, des résidants du Nord et de leurs collectivités profitent au bien-être socioéconomique du Canada.

Notre vision est un avenir dans lequel les collectivités des Premières nations, des Inuits, des Métis et des autres résidants du Nord soient en santé, en sûreté, autonomes et prospères – un Canada dans lequel les personnes et l'environnement sont gérés d'une façon durable et responsable.

## Liens avec le plan stratégique ministériel d'AINC

**Le diagramme ci-dessous montre comment le plan stratégique de la Région des T.N.-O. et les plans de travail opérationnels annuels régionaux fondés sur les directions s'inscrivent dans la vision d'ensemble.**

Le plan stratégique ministériel quinquennal d'AINC en est aux premiers stades de son développement.

Le Plan stratégique ministériel d'AINC en est aux premiers stades de son développement. On s'attend à qu'il comprenne des éléments comme :

- Mission et Vision
- Examen quinquennal
- Objectifs
- Liens avec l'architecture des activités de programmes
- Lien avec le plan sectoriel des activités

AINC - T.N.-O. Plan stratégique régional quinquennal

- Mission et Vision
- Occasions/Risques pour la région
- Objectifs
- Priorités

Priorités opérationnelles

Planification opérationnelle

- Work Planning
- Resources, budget and managerial accountabilities
- Quarterly/annual milestones

Entente annuelle de rendement de l'employé

## Priorités stratégiques

Les priorités générales suivantes constituent une vision générale sur cinq ans pour la région des T.N.-O. d'AINC. Ces priorités ressortent d'une analyse combinée de la vision de la région des T.N.-O. et du contexte opérationnel actuel (voir annexe A). Ces priorités sont inhérentes aux objectifs et aux stratégies comme on les décrit dans les résultats prévus.

### Gestion efficace des ressources naturelles

Gérer l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation dans une optique de développement durable, tout en équilibrant les objectifs de protection de l'environnement avec ceux du développement économique.

### Amélioration de la réglementation

Mettre en place un régime réglementaire transparent, cohérent et efficace qui soutienne l'investissement nécessaire pour stimuler l'économie des T.N.-O. tout en respectant des normes élevées de protection environnementale.

### Développement des capacités

Se faire le porte-parole du développement et de la fourniture des ressources fiscales, des capacités techniques et des ressources humaines nécessaires pour la région des T.N.-O. et pour tous les résidants et collectivités des Territoires du Nord-Ouest.

### Développement politique et relations avec les Autochtones

Soutenir l'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest. Négocier et finaliser les revendications territoriales et les ententes d'autonomie gouvernementales non réglées. Continuer à mettre en œuvre les accords sur les revendications territoriales, les accords sur les droits fonciers issus des traités et les responsabilités liées aux traités existants. Négocier et mettre en œuvre un accord de transfert des responsabilités.

### Relations et collaboration en cours

**Établir et entretenir les relations de collaborations entre AINC et les gouvernements autochtones et territoriaux, les organismes de gouvernance publique, l'industrie, les résidants des Territoires du Nord-Ouest et les autres ministères fédéraux.**

### Favoriser l'autonomie

**Encourager les résidants et les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest à travailler ensemble à déterminer et à saisir les occasions d'augmenter l'autonomie et d'améliorer la qualité de vie.**

### Pratiques et structures de gestion solides

**Adopter et maintenir des processus et des outils stratégiques, opérationnels et financiers ainsi que des processus et des outils d'évaluation du risque axés sur les résultats afin d'améliorer la région des T.N.-O. d'AINC et de faire en sorte que l'organisation soit en mesure de réaliser sa vision, ses priorités et ses objectifs de façon efficace.**

Lorsque les gestionnaires d'AINC des T.N.-O. établissent leurs plans de travail opérationnels annuels et leurs plans d'activités intégrés au niveau des directions, ils réfèrent à plusieurs documents de planification : La stratégie pour le Nord, les plans ministériels ou sectoriels d'AINC[1], le plan stratégique régional des T.N.-O. ou le profil de risque régional prévu, les priorités opérationnelles régionales annuelles des T.N.-O. et l'étude des besoins et des ressources inter-directions.

[1] Les plans ministériels ou sectoriels d'AINC peuvent comprendre : le Plan d'activités ministériel, le Plan d'activités de l'OAN (sectoriel) et le Plan stratégique ministériel d'AINC (en cours de rédaction).

**Mission de la région des T.N.-O. d'AINC**

Nous sommes une équipe de citoyens du Nord qui travaillons à rendre les Territoires du Nord-Ouest vigoureux et en santé :

- en soutenant et en renforçant la relation du Canada avec les Autochtones;
- en préconisant et en établissant des relations avec tous les résidants du Nord et les autres intervenants;
- en soutenant une gestion responsable des ressources;
- en faisant progresser le transfert des responsabilités; et
- en défendant les intérêts du Nord.

**Vision de la région des T.N.-O. d'AINC**

La région des T.N.-O. d'AINC est un intervenant clé dans le travail de développement économique et politique des Territoires du Nord-Ouest et des résidants, dans un contexte où les ressources naturelles et l'environnement sont gérés d'une façon durable et responsable.

# Résultats prévus

Le tableau présente les cinq principaux centres d'intérêt de la région des T.N.-O. d'AINC. Chaque arbre représente un objectif prévu. (Ces objectifs sont principalement dérivés du résultat stratégique LE NORD de l'Architecture des activités de programmes d'AINC [(Annexe B)].

## 1 | Gouvernance

Gouvernance sage, institutions efficaces et relations de coopération pour tous les résidants des Territoires du Nord-Ouest.

## 2 | Collectivités

Bien-être individuel et familial accompagnant le développement pour tous les résidants des Territoires du Nord-Ouest.

## 3 | Terres et ressources

Gestion durable des terres, des ressources et de l'environnement pour tous les résidants des Territoires du Nord-Ouest.

## 4 | Économie

Autonomie croissante afin d'assurer le bien-être économique et la prospérité des résidants des Territoires du Nord-Ouest.

## 5 | Services internes

Organisation efficace et responsable dans sa gestion et son travail, et capable de réaliser ses objectifs stratégiques.

Les objectifs et les stratégies décrits pour chaque objectif prévu orientent la définition des éléments livrables pour la région des T.N.-O. d'AINC.

# Objectifs et stratégies

## Gouvernance

**Gouvernance sage, institutions efficaces et relations de coopération pour tous les résidants des Territoires du Nord-Ouest.**

**L'autonomie exige que les résidants des Territoires du Nord-Ouest possèdent les pouvoirs, les capacités et les institutions nécessaires pour participer de façon importante à la gouvernance du territoire, de leurs collectivités ainsi que des terres et des ressources dont ils vivent.**

### Objectifs et stratégies

1. Régler et mettre en œuvre les traités modernes dans les Territoires du Nord-Ouest.
    - **1.1 Appuyer les négociations concernant les ententes sur les revendications territoriales, les transferts fiscaux et les plans de mise en œuvre.**
    - **1.2 Appuyer le renouvellement en cours de l'approche du Canada concernant la mise en œuvre au moyen de politiques et de la collaboration avec d'autres ministères.**
    - **1.3 Mettre en place les moyens de traiter les questions de chevauchement des revendications territoriales.**
    - **1.4 Réduire le nombre de Premières nations faisant partie de plans de gestion réalisés par des tiers ou soumis à une gestion corrective.**

2. Respecter les obligations juridiques et appuyer les initiatives législatives et politiques liées à la gouvernance
    - **2.1 Adopter une approche stratégique de développement des capacités des collectivités, qui permet de coordonner les initiatives de la région des T.N.-O. d'AINC et de les appuyer.**
    - **2.2 Gérer efficacement les programmes de soutien aux gouvernements indiens.**
    - **2.3 Travailler efficacement dans le cadre des traités existants et des régions où il n'y a pas encore de règlement.**

3. Amener les résidants des Territoires du Nord-Ouest à participer activement aux processus de décisions qui les concernent
    - **3.1 Améliorer la diffusion de l'information sur la planification de l'utilisation des terres et le développement des ressources.**
    - **3.2 Renforcer les communications et les relations avec les collectivités concernant les projets, les occasions de financement et les programmes de formation.**
    - **3.3 Continuer à améliorer le modèle et la structure de financement et les communications connexes touchant les contributions.**

4. Assurer le développement politique des gouvernements territorial et autochtones

**4.1 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un accord de transfert des responsabilités.**

**4.2 Continuer à s'engager dans des relations de travail inter-gouvernementales.**

**4.3 Soutenir les négociations touchant l'autonomie.**

# Collectivités

**Bien-être individuel et familial accompagnant le développement pour tous les résidants des Territoires du Nord-Ouest.**

**Les résidants des Territoires du Nord-Ouest devraient être en santé, qualifiés, avoir des emplois et vivre dans des collectivités prospères.**

## Objectifs et stratégies

1. Informer les collectivités de l'état de l'environnement afin de pouvoir prendre de meilleures décisions concernant la santé.
    - **1.1 Réaliser, diffuser et mieux utiliser des recherches en conjonction avec les connaissances traditionnelles et fondées sur celles-ci.**
    - **1.2 Gérer le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.**
    - **1.3 Réaliser le Programme de surveillance des effets cumulatifs.**

2. Améliorer les possibilités socio-économiques pour les Autochtones.
    - **2.1 Continuer à exécuter la stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations.**
    - **2.2 Continuer à exécuter le Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU).**
    - **2.3 Investir dans des initiatives de développement du leadership autochtone.**
    - **2.4 Travailler avec CanNor, le gouvernement des territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), les collectivités autochtones et l'industrie afin de découvrir, de développer et de mettre en valeur des possibilités économiques.**

3. Administrer efficacement les services offerts aux membres des Premières nations.
    - **3.1 Soutenir la mise en œuvre de la nouvelle carte sécurisée de statut indien.**

## Terres et ressources

**Gestion durable des terres, des ressources et de l'environnement pour les résidants des Territoires du Nord-Ouest.**

**La gérance des terres, des ressources renouvelables et non renouvelables et de la santé de l'environnement pour les générations actuelles et futures est fondée sur une compréhension informée des risques et des moyens de les atténuer. Il est également nécessaire d'agir en partenariat et au niveau de la collectivité, ainsi que d'améliorer le régime de gestion du Nord.**

### Objectifs et stratégies

1. Minimiser les effets négatifs du développement des ressources.
    - **1.1 Maintenir et améliorer le programme de conformité et de contrôle.**
    - **1.2 Mettre en place et gérer un processus efficace de gestion des valeurs.**
    - **1.3 Mettre à jour et élaborer les lois appropriées.**

2. Éliminer les effets négatifs des sites contaminés.
    - **2.1 Maintenir et améliorer le programme de conformité et de contrôle.**
    - **2.2 Mettre en place et gérer des processus efficaces de gestion des valeurs.**
    - **2.3 Mettre à jour et élaborer les lois appropriées.**
    - **2.4 Assainir les sites contaminés.**

3. Établir un régime réglementaire exhaustif, bien compris, effectif et efficient.

- 3.1 Exécuter les programmes visant les terres et les ressources (y compris la planification de l'utilisation des terres, la stratégie concernant les secteurs protégés, la surveillance des effets cumulatifs et la science à l'appui de ces activités).
- 3.2 Participer à l'éclaircissement des aspects socio-économiques et culturels des évaluations environnementales.
- 3.3 Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative d'amélioration de la législation concernant le Nord.

4. Appuyer les résidants des Territoires du Nord-Ouest dans les processus de gouvernance des terres et de gestion des ressources.

- 4.1 Améliorer l'aptitude et la capacité des résidants du Nord à gérer les terres, l'environnement et les ressources naturelles au moyen de formation et de perfectionnement professionnel.
- 4.2 Mettre en place des politiques de gestion et de diffusion de l'information afin de faciliter la prise de bonnes décisions.
- 4.3 Terminer la mise en œuvre de la Stratégie de gérance des eaux des T.N.-O. avec le gouvernement des T.N.-O. et les gouvernements autochtones.
- 4.4 Produire des programmes relatifs aux terres et aux ressources (notamment l'aménagement des terres, la stratégie relative aux secteurs protégés, la surveillance des effets cumulatifs et la science à l'appui de ces activités).
- 4.5 Mettre en valeur et encourager l'utilisation des connaissances traditionnelles.
- 4.6 Négocier et mettre en œuvre les ententes sur les eaux transfrontalières par l'intermédiaire du Conseil du bassin du Mackenzie.

# Économie

**Bien-être économique et prospérité de tous les résidants des Territoires du Nord-Ouest.**

**Le développement économique est la principale voie que les résidants des Territoires du Nord-Ouest peuvent emprunter pour obtenir une meilleure qualité de vie et une plus grande autonomie économique. La clé de ce succès se trouve dans des relations durables et fondées sur une solide base de connaissances entre les collectivités et l'industrie.**

## Objectifs et stratégies

1. Entretenir des relations durables entre l'industrie et les collectivités.
   - **1.1 Continuer à élaborer des politiques, une planification communautaire globale (PCG), et d'autres moyens de maximiser les avantages.**
   - **1.2 Fournir de l'encadrement pour soutenir des consultations appropriées et fournir de l'aide lors de celles-ci.**
   - **1.3 Travailler en collaboration avec le gouvernement, les collectivités du Nord et l'industrie, et encourager des communications utiles entre eux.**

2. Revitaliser le développement économique dans les territoires.
   - **2.1 Stabiliser le financement et l'appui pour les sciences.**
   - **2.2 Soutenir l'évaluation de l'efficacité des investissements du gouvernement fédéral dans les collectivités.**
   - **2.3 Travailler en collaboration avec CanNor et le Bureau de gestion des projets nordiques.**
   - **2.4 Communiquer aux collectivités du Nord l'utilité de l'amélioration de la réglementation.**
   - **2.5 Encourager les collectivités à faire une promotion active de leur région comme lieu d'investissement et les soutenir dans cette activité.**

3. Aider les résidants des Territoires du Nord-Ouest à acquérir les habiletés et les compétences nécessaires pour participer aux activités économiques.
   - **3.1 Déterminer les lacunes dans les compétences et la formation des collectivités du Nord et des collectivités autochtones et aider à les combler.**
   - **3.2 Terminer l'élaboration et la mise en œuvre du programme de Perfectionnement en leadership pour les Autochtones du Nord.**

4. Stimuler le développement économique grâce à la gestion de l'accès aux ressources.
   - **4.1 Travailler à apporter des améliorations aux politiques et à l'administration de la gestion des ressources naturelles.**
   - **4.2 Élargir la connaissance et la compréhension du potentiel de ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest.**

# Services internes

**Une organisation efficace et responsable dans sa gestion et son travail, et capable de réaliser ses objectifs stratégiques.**

**La capacité de la région des T.N.-O. d'AINC de réaliser son mandat avec succès et de montrer qu'elle s'est rapprochée de sa vision est conditionnée par son accès aux ressources financières, technologiques, humaines et aux ressources de communication autant que par son exécution des programmes et des services.**

## Objectifs et stratégies

1. Arriver à une gestion responsable par une planification et une gestion du risque intégrées Stratégies
    - 1.1 Terminer et mettre en œuvre un cadre de planification intégré, touchant les finances, les ressources humaines, la gestion de l'information et la technologie.
    - 1.2 Mettre en œuvre un cadre régional de gestion du risque intégrant le profil ministériel de risque; augmenter les possibilités de formation en matière de risque au sein de la région des T.N.-O. d'AINC.

2. Améliorer l'efficacité de la région des T.N.-O. d'AINC.
    - 2.1 Mettre à jour et mettre en œuvre un processus de recrutement, de maintien de l'effectif et de planification de la relève.
    - 2.2 Réaligner les ressources, les structures et la gouvernance de la région des T.N.-O. d'AINC afin de permettre à la région de mieux réaliser ses objectifs stratégiques.
    - 2.3 Obtenir les ressources nécessaires pour augmenter l'efficacité de la région des T.N.-O.
    - 2.4 Continuer à améliorer le milieu de travail et l'embauche du personnel.
    - 2.5 Maintenir un cadre et un processus visant à donner une forme officielle aux procédures opérationnelles de la région.
    - 2.6 Face à une réduction des ressources, chercher des façons nouvelles et plus efficaces de réaliser nos activités.

# Prochaines étapes

Le plan stratégique de la région des T.N.-O. d'AINC est un document fondamental, tourné vers l'avenir et conçu afin d'établir le contexte de la planification et des activités annuelles de la région des T.N.-O.

L'élaboration du plan stratégique constitue la première étape. La région des T.N.-O. projette de réaliser les étapes suivantes au cours de l'année financière 2010-2011 :

- Élaborer des plans annuels opérationnels de travail/d'activités visant à réaliser les stratégies et les objectifs énoncés dans le plan stratégique;
- Élaborer un cadre de mesure du rendement afin de surveiller et de mesurer les objectifs et les stratégies énoncés dans le plan stratégique;
- Fournir aux employés des séances d'information/de formation sur la façon d'utiliser et de mettre en œuvre le plan stratégique et le cadre de mesure du rendement.

Le plan stratégique est un document évolutif qui sera mis à jour et adapté chaque année. Cela permettra à la région des T.N.-O. de réagir aux pressions et aux possibilités, et d'adapter ses objectifs et ses stratégies en conséquence.

# ANNEXE A

## Survol de notre contexte opérationnel actuel (2009-2010)

Le monde dans lequel nous travaillons change constamment. Cela crée des difficultés nouvelles, mais nous offre aussi de nouvelles possibilités. La région des T.N.-O. d'AINC effectuera chaque année un survol de son contexte opérationnel afin de pouvoir tirer le maximum de son processus de planification stratégique.

Au moment de la rédaction du présent document, notre contexte opérationnel présentait les possibilités et les difficultés suivantes :

### Possibilités

A| Tirer avantage de l'intérêt actuel pour le Nord dans l'ensemble du pays pour soutenir des initiatives comme le Programme de surveillance des effets cumulatifs, les changements climatiques et la mise en œuvre d'accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

B| Favoriser un régime de gestion durable des ressources, visant les ressources renouvelables et non renouvelables du Nord, et qui soutient une autonomie et une prospérité économique croissantes pour les collectivités autochtones et les collectivités du Nord. Cela comprend la mise en œuvre de la Vision pour le Nord du gouvernement du Canada, le renforcement des relations avec les organismes de réglementation, les collectivités et nos partenaires gouvernementaux, la modification de la législation et la mise en place de règles et de normes plus claires et plus cohérentes.

C| Travailler avec nos partenaires, le Bureau de gestion des projets nordiques et CanNor, la développement économique de l'agence du nord, afin de trouver des occasions mutuellement avantageuses liées aux ressources humaines et financières, et contribuer ainsi au développement économique des T.N.-O.

D| Assurer une présence cohérente et utile d'Affaires indiennes et du Nord Canada dans les Territoires du Nord-Ouest grâce à du financement, à du personnel permanent et à de nouvelles recrues qui ajoutent des compétences nécessaires, ainsi qu'à un engagement commun à réussir.

E | Travailler avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et nos partenaires autochtones en vue de réussir à négocier une entente de principe (EP) qui sera la base du travail menant au transfert des responsabilités.

## Difficultés

A| Une infrastructure inadéquate dans le Nord – les intérêts du gouvernement en termes d'investissement peuvent différer des priorités régionales et locales.

B| Des lois anciennes et un régime réglementaire incomplet, qui dépend de la participation et des décisions d'un grand nombre d'organismes et de conseils, et qui risque fort de ne pas pouvoir être maintenu dans l'avenir.

C| Les demandes croissantes sur les capacités et ressources limitées des collectivités autochtones et du Nord, ainsi que sur les offices de cogestion de la réglementation et de l'environnement.

D| Des lacunes dans les connaissances scientifiques créent des difficultés pour la prise de décisions efficaces concernant la gestion des terres et des ressources.

E| Des difficultés dans la négociation et la mise en œuvre des accords relatifs aux revendications territoriales et aux traités.

F| La disponibilité et la stabilité des ressources humaines, financières et techniques pour la région des T.N.-O. d'AINC.

G| Les ressources financières du gouvernement ont été réduites dans un effort visant à aider le Canada à surmonter le déficit financier créé par la crise économique.

H| L'incertitude à savoir si le Projet gazier Mackenzie sera approuvé et ensuite mis en œuvre par le proposant. Les difficultés à l'échelle régionales comprennent la perte de ressources humaines et financières.

I| Des pressions liées à la présentation et à l'acceptation du Rapport d'évaluation du développement de la mine Giant et le double rôle d'AINC comme proposant et comme intervenant. Les questions de gestion/stabilité du site demeurent, et le temps nécessaire pour prendre les décisions concernant l'assainissement s'allonge.

# ANNEXE B

L'Architecture des activités de programmes[2] (AAP) est une structure commune que tous les ministères fédéraux utilisent pour produire des rapports sur les résultats qu'ils prévoient atteindre. AINC, comme on peut le voir dans le tableau, s'est donné six résultats stratégiques (chacun d'eux est décrit sous une couleur distincte). La plus grande partie des activités de la région des T.N.-O. d'AINC est réalisée dans le cadre du résultat stratégique LE NORD (colonne brune), même si la région contribue aux autres résultats[3].

La région des T.N.-O. dérive ses cinq résultats planifiés principalement des quatre activités principales du résultat stratégique Le Nord : Gouvernance du Nord, Terres et ressources du Nord, Économie du Nord et Collectivités du Nord en santé[4], ainsi que des Services internes (rangée mauve).

[2] Le gouvernement du Canada tient les ministères fédéraux pour responsables des résultats atteints et de la valeur obtenue par la dépense des ressources allouées au Ministère. La Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats (PSGRR) du Conseil du Trésor exige que tous les ministères se donnent des résultats stratégiques clairement définis et mesurables, une structure de gouvernance rigoureuse et une AAP suffisamment détaillée. L'AAP fournit le cadre stratégique pour la réalisation de cette fonction de reddition de comptes.

[3] La région constitue également l'outil d'exécution du programme pour certaines activités programmées dans les autres résultats stratégiques (Le gouvernement, Les gens, Les terres, L'économie et Les services internes).

[4] Dans les T.N.-O., la majorité des programmes liés à la santé sont exécutés soit par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou par AINC depuis la région de la capitale nationale (RCN), à Ottawa.

# ANNEXE C

## Lexique

Plan de gestion du rendement des employés (PGRM) : Plan qui fait partie du cycle de planification d'AINC. Il comprend les examens du rendement de l'employé (objectifs et plans de formation de l'employé). Le PGRM aide les gestionnaires et les employés à gérer leur travail en tenant compte de ce qui doit être fait, comment on l'a fait dans le passé et comment on peut apprendre à le faire mieux à l'avenir.

Plans d'activités intégrés (PAI) : Plans opérationnels régionaux créés par chaque gestionnaire de centre régional (GCR) qui présentent en détail les activités, les besoins en ressources humaines, l'information financière et les besoins en technologie de l'information.

Mandat : Commission donnée à un gouvernement et à ses politiques. AINC est chargé de deux mandats : Affaires indiennes et inuites et Développement du Nord.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) : Telle que décrite dans la Politique du Conseil du Trésor sur la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR), celle-ci demande à tous les ministères de se donner des résultats stratégiques clairement définis et mesurables, une structure de gouvernance robuste et une architecture des activités de programmes (AAP) suffisamment détaillée.

Mission : Un énoncé de mission est une déclaration formelle de la raison d'être fondamentale d'une organisation. Il répond aux questions « Que faisons-nous? » et « Pourquoi existons-nous? ». Un énoncé de mission est axé sur l'état actuel de l'organisation.

Stratégie pour le Nord : La Stratégie pour le Nord du Canada est un document détaillé qui décrit quatre priorités intégrées également importantes dans le but de tirer profit des possibilités qui s'offrent au Nord et de surmonter les difficultés auxquelles la région est confrontée. Ces quatre priorités sont les suivantes : Exercer notre souveraineté dans l'Arctique, Protéger notre patrimoine naturel, Promouvoir le développement social et économique, Améliorer et décentraliser la gouvernance dans le Nord.

Plan de travail opérationnel au niveau de la direction : Document annuel produit par une direction qui énonce les objectifs opérationnels ainsi que les tâches et les activités de la direction pour l'année.

Objectifs : Résultats à long terme mesurables que l'organisation doit atteindre pour accomplir sa mission; description de succès futurs.

Mesure du rendement : Façon qualitative ou quantitative de mesurer un produit ou un résultat, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative. Les mesures quantitatives du rendement sont composées d'un nombre et d'une unité de mesure. Le nombre indique la quantité (combien) et l'unité de mesure donne au nombre sa signification (quoi), par exemple le nombre de plaintes écrites reçues. La mesure qualitative du rendement est une recherche subjective du « pourquoi » et du « comment ». Ce sont des mesures de rendement constituées de descriptions de situations ou de conditions qui ne peuvent être enregistrées à l'aide de nombres.

Cadre de mesure du rendement (CMR) : Cadre détaillé qui soutient le processus de communication d'information basée sur le rendement. Les rapports sur le rendement appuient la prise de décisions, la responsabilité et la transparence.

Architecture des activités de programmes (AAP) : Inventaire de toutes les activités entreprises par un ministère ou un organisme. Les activités sont décrites dans leurs relations logiques les unes avec les autres et avec les résultats auxquels elles contribuent. L'AAP est le document initial pour l'élaboration d'une Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR).

Production de rapports trimestriels : Processus qui consiste à communiquer à tous les trimestres de l'information basée sur les faits.

Objectif stratégique : (Selon la définition du Secrétariat du Conseil du Trésor) Bénéfice durable et à long terme pour les Canadiens et les Canadiennes qui découle du mandat, de la vision et des efforts d'un ministère ou d'un organisme. Ce résultat représente la contribution que le ministère ou l'organisme veut apporter à la population canadienne et doit être clair et mesurable et se situer à l'intérieur de la sphère d'influence du ministère ou de l'organisme.

Stratégie : Ce qui doit changer dans le statu quo pour créer les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs.

Vision : L'énoncé de vision est tourné vers l'avenir et définit l'état idéal de l'organisation. Il s'agit normalement d'un objectif « global, général et à long terme » qui saisit le désir de l'organisation de s'efforcer d'atteindre l'excellence sous une certaine forme. La vision répond à la question : « Où voulons-nous aller? »

## Territoires du Nord-Ouest

Bureau principal
C.P. 1500
4914 - 50e rue
Yellowknife, NT X1A 2R3
Tél. : (867) 669-2500

---

### Mackenzie Nord

Bureau de district
C.P. 2100
Inuvik NT X0E 0T0
Tél. : (867) 777-8900
Téléc. : (867) 777-2090

### Mackenzie Sud

Bureau de district
16 Yellowknife Airport
Yellowknife NT X1A 3T2
Tél. : (867) 669-2761
Téléc. : (867) 669-2720

### Fort Simpson

Bureau de sous-district
C.P. 150
Fort Simpson NT X0E 0N0
Tél. : (867) 695-2626
Téléc. : (867) 695-2615

### Hay River

Bureau de sous-district
41 Capital Drive, pièce 203
Hay River NT X0E 1G2
Tél. : (867) 874-6994
Téléc. : (867) 874-2460

### Norman Wells

Bureau de sous-district
C.P. 126
Norman Wells NT X0E 0V0
Tél. : (867) 587-2911
Téléc. : (867) 587-2928

### Fort Smith

Bureau de sous-district
C.P. 658
Fort Smith NT X0E 0P0
Tél. : (867) 872-2558
Téléc. : (867) 872-3472